



LE CANADA ET LE RWANDA

ENSEMBLE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU RWANDA



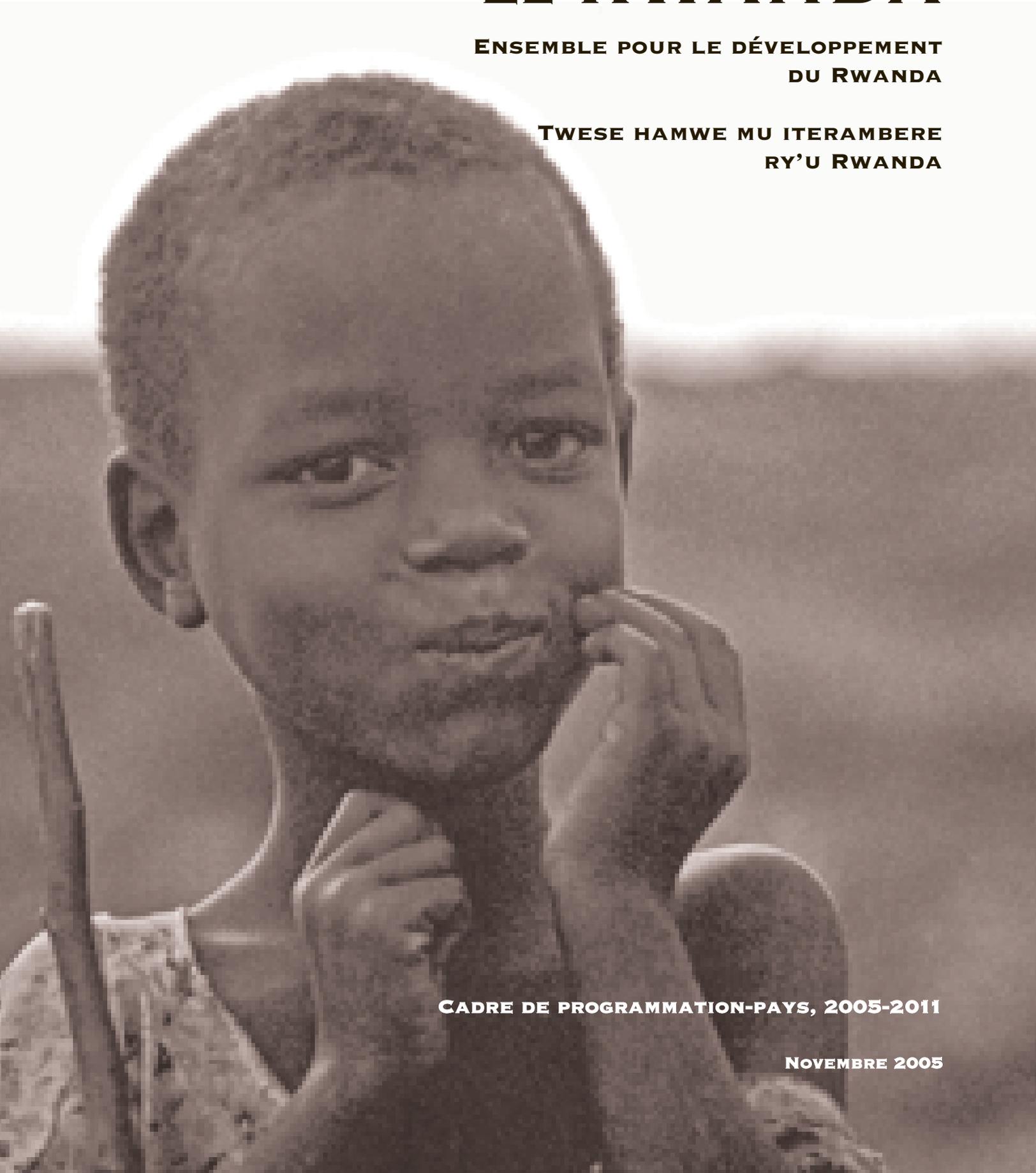
LE CANADA ET LE RWANDA

ENSEMBLE POUR LE DÉVELOPPEMENT
DU RWANDA

TWESE HAMWE MU ITERAMBERE
RY'U RWANDA

CADRE DE PROGRAMMATION-PAYS, 2005-2011

NOVEMBRE 2005



Agence canadienne de développement international (ACDI)

200, promenade du Portage
Gatineau (Québec) K1A 0G4
Canada

Téléphone :

(819) 997-5006 1 800 230-6349 (sans frais)

Ligne pour les malentendants et les personnes
ayant des difficultés d'élocution :

(819) 953-5023 1 800 331-5018 (sans frais)

Télécopieur : (819) 953-6088

Site Web : www.acdi.gc.ca

Courriel : info@acdi-cida.gc.ca

Novembre 2005

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2005

N° de catalogue CD4-33/2005

ISBN 0-662-69484-8

Photo de la page couverture : © ACDI/Paul Chiasson

Photo de la page titre : Avec la permission de Réjean Forget

Imprimé au Canada

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
CONTEXTE DU DÉVELOPPEMENT	2
Pauvreté extrême	2
Stabilité politique	4
Sécurité régionale	5
Intégration régionale	7
ENGAGEMENT DU RWANDA À L'ÉGARD DU DÉVELOPPEMENT	8
POURQUOI LE CANADA COLLABORE AVEC LE RWANDA	10
CE QUE FAIT L'ACDI	11
Développement rural	12
Gouvernance locale	13
Intégration de l'égalité entre les sexes, du VIH/sida et de l'environnement	14
CADRE DES RÉSULTATS STRATÉGIQUES	17

INTRODUCTION

En partenariat avec le gouvernement du Rwanda et avec d'autres intervenants rwandais et canadiens, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a élaboré ce nouveau cadre dans le but d'orienter ses activités au Rwanda pour la période allant de 2005 à 2011.

L'ACDI compte réduire la pauvreté et améliorer les conditions de vie des Rwandais :

- en soutenant le développement rural par des mesures visant la productivité et la commercialisation de l'agriculture, le renforcement du secteur privé et la protection de l'environnement;
- en renforçant la gouvernance locale, notamment les capacités des autorités locales décentralisées et celles des associations rurales.

Ce cadre de programmation-pays, qui prend appui sur les priorités exprimées par le gouvernement rwandais, le mandat global de l'ACDI et l'*Énoncé de politique internationale du Canada*, définit le soutien que l'ACDI va accorder au Rwanda entre 2005 et 2011. Ce cadre a été élaboré à la suite de nombreuses consultations menées au sein de l'ACDI et auprès de différents ministères fédéraux, du gouvernement du Rwanda et des intervenants canadiens et rwandais.



Avec la permission de Julian Murray

L'égalité entre les sexes, la durabilité de l'environnement et la prévention du VIH/sida sont des thèmes intégrés à toutes les initiatives.

L'ACDI continuera de coordonner ses activités et d'harmoniser les approches qu'elle utilise au Rwanda avec celles des autres donateurs, ce qui va accroître l'efficacité de ses propres programmes.

CONTEXTE DU DÉVELOPPEMENT

Pauvreté extrême

Le Rwanda est l'un des pays les plus pauvres de l'Afrique, situation qui a été exacerbée dans les années 1990 par des conflits et par l'instabilité politique — tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle régionale. Le revenu par habitant est passé de 370 \$US en 1990 à 220 \$US en 2004. Plus de 60 % de la population vit maintenant dans la pauvreté.

Le Rwanda doit surmonter d'énormes difficultés. Le génocide de 1994 a grossi les rangs des groupes vulnérables et a même fait naître de nouvelles catégories de personnes vulnérables. Il s'agit par exemple des ménages qui

sont dirigés par des enfants, des veuves ou des femmes dont le mari est en prison; des gens qui sont récemment sortis de prison; des jeunes qui n'ont pas de compétences particulières et qui sont sans emploi; des agriculteurs qui n'ont pas de terre; des personnes âgées; des gens qui sont handicapés. En raison de la forte densité de population et du territoire accidenté du Rwanda, et du fait qu'on n'y pratique pas une agriculture intensive, les pressions exercées sur les terres et sur les ressources naturelles du pays sont énormes.

Le manque de nourriture constitue un problème particulier pour la majorité des Rwandais démunis qui vivent dans les

Coup d'œil sur le Rwanda

Population : 8,5 millions (2004)

Revenu national brut/habitant : 220 \$US (2004)

Espérance de vie : 43 ans (1960), 39 ans (2003)

Taux d'alphabétisation : 75 % (hommes), 64 % (femmes) (2002)

Taux d'infection par le VIH/sida : de 15 à 49 ans en zone urbaine (7 %-11 %); en zone rurale (2 %-5 %) (2004)

Rang selon l'indicateur du développement humain (IDH) : 159/177 (2003)

Sources : Groupe de la Banque mondiale et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

régions rurales. Malgré la croissance économique soutenue enregistrée au cours des dernières années, cette pauvreté s'accroît et l'écart s'élargit entre les populations rurales et les populations urbaines.

Les recherches menées ont permis de cerner plusieurs facteurs qui contribuent à cet appauvrissement :

- faible productivité agricole entraînant des rendements plus faibles pour les cultures dominantes;
- pression démographique exercée sur les terres arables;

- faible commercialisation agricole dans les régions rurales;
- chômage et sous-emploi dans les régions rurales;
- absence d'économies et d'investissements chez les ménages ruraux;
- lacunes sur le plan des pratiques de conservation de l'environnement.

Tous ces facteurs mettent en lumière les secteurs dans lesquels l'aide au développement peut vraiment améliorer la situation des Rwandais les plus pauvres.



Avec la permission de Agro Action Allemande (AAA)

Stabilité politique

Depuis la fin des années 1950, soit vers la fin du protectorat belge, le Rwanda a été frappé par une série de conflits civils et ethniques. Ces conflits ont conduit au génocide de 1994, au cours duquel environ 800 000 Rwandais ont été tués et la moitié de la population a été déplacée.

Le génocide a laissé des séquelles profondes dans la société rwandaise. Il sera difficile de guérir ces blessures et cela prendra beaucoup

de temps, mais les survivants et leurs agresseurs doivent maintenant vivre côte à côte et trouver le moyen de se réconcilier.

Le gouvernement rwandais a pris de nombreuses mesures pour favoriser la stabilité à l'intérieur du pays. Il a adopté une politique de réconciliation interdisant le « divisionnisme » fondé sur l'appartenance ethnique, qui a aussi pour effet de limiter le débat politique. Les personnes accusées d'infractions liées au génocide sont notamment jugées dans le cadre de procès communautaires



© ACDI/Roger LeMoyné

(*gacaca*) qui s'inspirent d'un système de droit coutumier. Une nouvelle constitution a été adoptée par référendum en 2003 et des élections présidentielles et parlementaires ont par la suite été tenues.

Le gouvernement a en outre adopté une politique de décentralisation des pouvoirs, selon laquelle la plupart des décisions touchant le développement devraient être prises à l'avenir par les autorités locales, donc plus près de la population rwandaise. Cette décentralisation amène des difficultés, mais aussi

des possibilités, qui interpellent de façon pressante les partenaires du développement du Rwanda comme le Canada.

Sécurité régionale

Pour bien les comprendre, il faut placer les problèmes de développement du Rwanda dans le contexte de la région africaine des Grands Lacs. En 1996-1997, une rébellion au Zaïre a permis de renverser le régime de Mobutu Sese Seko. La nouvelle armée rwandaise, qui était à la poursuite des



© ACDI/Roger LeMoynes



© ACIDI/Paul Chiasson

auteurs du génocide réfugiés au Zaïre, s'est jointe aux rebelles congolais pour porter Laurent Kabila au pouvoir. Le Zaïre est alors devenu la République démocratique du Congo (RDC). En 1998, une autre guerre a amené les troupes de l'Angola, de la Libye, de la Namibie et du Zimbabwe à soutenir le président Kabila contre ses anciens alliés du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi, qui eux soutenaient une nouvelle milice pour le renverser.

En 2002, le Rwanda et l'Ouganda ont accepté de retirer leurs troupes de la RDC, où un gouvernement de transition fait maintenant des progrès en vue de la tenue d'élections. Des milliers de membres de l'ancienne armée rwandaise se trouvent encore dans l'Est de la RDC. Ils sont une calamité pour les populations locales et empoisonnent les relations entre les deux pays.

La réduction des effectifs des forces armées et des milices dans les divers pays en cause constituera une contribution majeure à la stabilité dans cette région du monde. La réadaptation de ces ex-combattants à la vie civile pose toutefois un problème de taille au Rwanda, notamment en raison de la faiblesse de ses assises économiques, du taux de chômage élevé et de la pauvreté dans les zones rurales.

Intégration régionale

Le Rwanda est un petit État enclavé dont les ressources naturelles sont limitées. Sa croissance à long terme dépendra de sa capacité à accroître son commerce, en particulier avec ses voisins immédiats. Le Rwanda a d'ailleurs entamé à cette fin des pourparlers avec la Communauté de l'Afrique de l'Est, qui regroupe le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda, en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange.

Le Rwanda joue par ailleurs un rôle actif au sein du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), qui tente d'établir des partenariats économiques entre ses membres et l'Union européenne. En plus de promouvoir le commerce Nord-Sud, le COMESA vise à renforcer l'intégration régionale des États membres.

Le Rwanda a joué un rôle central lors de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, dont les 11 principaux États membres ont adopté une vision commune sur la paix, la sécurité, la démocratie, le développement économique et le développement social dans la région.

Au-delà de cette région, le Rwanda soutient activement le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD),



Avec la permission de Frances Tanner

programme mis sur pied par les gouvernements africains pour régler les problèmes du continent. Le Rwanda, qui est l'un des 15 États membres du Comité de mise en œuvre du NEPAD, a été parmi les premiers à se prêter à l'évaluation de gouvernance effectuée par les pairs, exercice mené par le NEPAD.

ENGAGEMENT DU RWANDA À L'ÉGARD DU DÉVELOPPEMENT

Le gouvernement du Rwanda a élaboré un ensemble de politiques et de stratégies qui orientent et structurent ses propres actions et celles des bailleurs de fonds en faveur du développement et plus particulièrement de la réduction de la pauvreté. Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), un ambitieux programme, vise à réduire de moitié le pourcentage de Rwandais vivant dans la pauvreté d'ici l'an 2015. Les priorités et les objectifs de cette stratégie sont résumés

dans la Vision 2020, un énoncé de politique qui définit les objectifs du gouvernement pour l'an 2020.

Le CSLP a été élaboré après consultation de la population rwandaise; il jouit donc d'un vaste appui dans la société civile du pays. Par conséquent, les donateurs — dont le Canada — ont aligné leur travail au Rwanda sur les six priorités de cette stratégie qui sont les suivantes :

- développement rural et transformation agricole;
- développement humain;
- infrastructure économique;
- gouvernance et décentralisation;
- développement du secteur privé;
- renforcement des capacités institutionnelles.

Les objectifs fixés dans la Vision 2020 sont, en quelque sorte, une adaptation rwandaise des Objectifs de développement du millénaire comme le montre le tableau à la page suivante.



Avec la permission de Réjean Forget

Rwanda – Indicateurs de suivi de la pauvreté

Objet	Vision 2020	Objectifs de développement du millénaire
Pauvreté, croissance économique	Ramener le pourcentage de la population qui vit sous le seuil de la pauvreté de 60 % à 30 % d'ici 2015; atteindre un taux annuel de croissance économique équivalant à 7 % ou 8 % du PIB d'ici 2020.	Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, le pourcentage de personnes dont le revenu est inférieur à un dollar par jour; réduire de moitié la proportion des gens qui souffrent de la faim.
Égalité entre les sexes	Parvenir à ce que les femmes profitent autant que les hommes (50/50) de la formation tertiaire.	Éliminer les disparités entre les sexes au primaire et au secondaire d'ici 2005, et à tous les niveaux d'enseignement au plus tard en 2015.
Croissance de la population	Ramener le taux de croissance de la population de 3,2 % à 2,5 % d'ici 2010.	
Taux de fécondité	Ramener le nombre moyen d'enfants par famille de 6 à 4 d'ici 2010.	
Mortalité maternelle	Ramener le taux de mortalité maternelle de 810/100 000 à 202/100 000 d'ici 2015; rendre des services de santé génésique accessibles à toutes les femmes.	Réduire des trois quarts le taux de mortalité maternelle entre 1990 et 2015.
Mortalité infantile et juvénile	Ramener le taux de mortalité infantile de 107/1 000 à 35/1 000 d'ici 2015.	Réduire des deux tiers le taux de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans, entre 1990 et 2015.
Alphabétisation, éducation de base	Faire passer le pourcentage net d'inscription à l'école primaire de 72 % à 100 % d'ici 2015.	Faire en sorte que d'ici 2015 tous les enfants, où qu'ils vivent, aient la possibilité de terminer leurs études primaires.
Prévalence du sida	Ramener le taux de prévalence de 14 %* à 5 % d'ici 2020.	D'ici 2015, mettre fin à la propagation du VIH/sida et commencer à inverser la tendance.
Protection des sols contre l'érosion	Faire passer le pourcentage des zones protégées de 20 % à 70 % d'ici 2020.	Mettre les principes du développement durable au cœur des politiques et programmes nationaux; inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales.

* Estimation pour l'an 2000, révisée à la baisse depuis par l'ONUSIDA, et ramenée de 7,6 % à 3,4 %

POURQUOI LE CANADA COLLABORE AVEC LE RWANDA

Le Rwanda a été choisi comme partenaire du développement pour trois raisons :

- **Les défis à relever sur le plan du développement sont énormes.** Le Rwanda doit relever des défis qui dépassent largement les moyens dont il dispose : pauvreté, économie dominée par une agriculture de subsistance à faible rendement, rareté et dégradation des ressources, et séquelles du génocide.
- **Le Rwanda s'aide lui-même.** Le Rwanda a élaboré un cadre crédible pour ses propres initiatives de développement et pour les activités de la communauté internationale.

En avril 2005, le gouvernement du Canada a rendu public l'*Énoncé de politique internationale du Canada – Fierté et influence : notre rôle dans le monde*. Dans le cadre de cette nouvelle politique, l'ACDI a dressé la liste des 25 pays en développement qui recevront au moins les deux tiers de son aide bilatérale d'ici 2010. Il s'agit de pays où le niveau de pauvreté est élevé, mais qui sont en mesure d'utiliser l'aide fournie de façon efficace et prudente, et où la présence canadienne est suffisante pour vraiment changer les choses. Quatorze de ces pays, dont le Rwanda, sont situés en Afrique subsaharienne, la région la plus pauvre du monde.



© ACIDI/Paul Chiasson

- **Le Canada s'intéresse à la région des Grands Lacs.** Étant donné que cette région revêt une importance stratégique pour le développement de l'économie en Afrique et a une incidence sur la sécurité internationale, le Canada appuie depuis plus de dix ans les efforts de paix qui y sont déployés. Il prévoit conserver ce rôle dans le cadre d'une approche dite des « 3D » qui associe diplomatie, défense et développement.

CE QUE FAIT L'ACDI

Le Canada a tissé des liens avec le Rwanda en 1963 lorsqu'un missionnaire canadien, le père Georges-Henri Lévesque, a contribué à la création de l'Université nationale du Rwanda. Depuis, l'ACDI a versé plus de 500 millions de dollars au Rwanda sous forme d'aide.

Au début, les programmes d'aide visaient le soutien institutionnel à l'Université nationale du Rwanda, le développement rural,

la construction de routes et l'électrification. L'aide humanitaire et l'aide à la construction de logements fournies durant la période de crise (1994-1999) ont par la suite débouché sur un programme de développement axé sur les besoins humains fondamentaux, la promotion de l'égalité entre les sexes et la création d'institutions exerçant des activités dans les domaines de la justice et de la protection des droits de la personne. Le cadre de programmation établi pour 2005-2011

Principes d'intervention

L'ACDI a rendu public en 2002 *Le Canada contribue à un monde meilleur – Énoncé de politique en faveur d'une aide internationale plus efficace* qui orientera l'ensemble de la programmation de l'Agence au Rwanda. Les trois principes suivants sont d'intérêt particulier :

Prise en charge locale. Les pays bénéficiaires — et non les donateurs — doivent établir leurs propres priorités et leurs propres stratégies. Dans le cas du Rwanda, les autorités ont clairement défini les secteurs que le Canada doit cibler, compte tenu notamment de l'expertise de l'ACDI en matière de développement du secteur privé en zone rurale et de promotion de l'égalité entre les sexes.

Amélioration de la coordination entre les donateurs. Les pays bénéficiaires doivent coordonner l'aide qu'ils reçoivent des différents donateurs afin d'éviter les chevauchements et d'améliorer le résultat global. Dans l'optique de sa politique de décentralisation, le gouvernement rwandais a créé un fonds commun de développement pour acheminer les ressources financières aux districts. Le Canada et les autres donateurs veulent utiliser des mécanismes de ce type pour harmoniser l'aide qu'ils destinent au développement rural.

Approche axée sur les résultats. Une amélioration du suivi et de l'évaluation des programmes de développement permettra d'obtenir de meilleurs résultats. En partenariat avec les autorités rwandaises, l'ACDI élaborera un cadre de suivi du rendement qui permettra de déterminer les rectifications à apporter à la programmation.



© ACIDI/Paul Chiasson

met à profit l'expérience de l'ACDI; il est étroitement lié à la stratégie rwandaise pour la réduction de la pauvreté et est axé sur les besoins et les droits des Rwandais qui sont démunis et qui vivent dans les zones rurales.

Développement rural

Entre 2005 et 2011, l'ACDI accordera beaucoup d'importance au développement rural. Conformément à l'*Énoncé de politique internationale du Canada*, les investissements à ce chapitre vont permettre de renforcer le secteur privé, notamment grâce à l'amélioration de l'accès aux marchés et à de nouvelles possibilités d'entrepreneuriat offertes aux hommes et aux femmes des zones rurales

qui vivent dans la pauvreté. Ils permettront également de protéger l'environnement en mettant un frein à la dégradation des sols ou en inversant la tendance observée, et en favorisant une agriculture et une agroforesterie durables.

Le gouvernement rwandais est en train d'élaborer une stratégie sectorielle de développement rural qui fixera les priorités relativement à la recherche et à la vulgarisation agricoles, au développement de cultures d'exportation, à la transformation et au soutien de la commercialisation des aliments, aux lois et politiques touchant l'utilisation des terres, au desserrement du crédit privé et public pour financer l'agriculture, ainsi qu'au programme d'infrastructure rurale à haute intensité de main-d'œuvre.

À court et à moyen terme, l'ACDI apportera son soutien au dernier élément mentionné dans cette stratégie : le programme d'infrastructure rurale. Des investissements vont être faits notamment dans la construction de terrasses, la mise en valeur des marécages et la reforestation, ce qui permettra d'augmenter la productivité et la production agricoles. La construction et la réparation de routes de desserte, de marchés locaux et d'entrepôts pour les récoltes vont aider les agriculteurs à vendre leurs récoltes. L'approche axée sur la haute intensité de main-d'œuvre créera

aussi des emplois temporaires dont ont grandement besoin les travailleurs à faible revenu, les jeunes qui ont abandonné l'école, les soldats démobilisés et les prisonniers qui ont été libérés. Les petites entreprises et les groupes communautaires vont également en bénéficier, car l'organisation des travaux leur sera confiée à forfait.

À long terme, le programme contribuera à transformer l'économie rwandaise en augmentant le revenu et le pouvoir d'achat des populations rurales et en favorisant les économies et les investissements. Le renforcement de l'infrastructure va aussi permettre d'assurer une meilleure gestion et une meilleure protection de l'environnement.

Enfin, ces initiatives seront favorables au secteur privé rural, car elles amélioreront l'accès des agriculteurs pauvres aux marchés et l'exploitation du potentiel commercial de l'agriculture.

Gouvernance locale

Dans le cadre du plan quinquennal de mise en œuvre de la décentralisation, les autorités locales et les associations rurales jouent un rôle important dans l'établissement de la stratégie de réduction de la pauvreté du pays. Ces nouvelles autorités ne sont toutefois pas pleinement en mesure de gérer ces

programmes ambitieux et novateurs. En conséquence, l'ACDI appuiera aussi le renforcement de la gouvernance locale.

Un important programme de renforcement des capacités permettra de mettre à profit l'expertise, l'expérience et la crédibilité de l'ACDI en matière de développement communautaire. Dans le but de favoriser l'adoption d'une approche de la gouvernance locale n'excluant aucun groupe, on axera le programme sur les élus locaux, le personnel des districts et les associations de paysans.



Avec la permission de Grégoire Hategekimana



Avec la permission de Julian Murray

Non seulement le programme va-t-il contribuer à renforcer ces groupes, il améliorera également le réseautage et la communication, ce qui les aidera à mieux travailler ensemble.

Intégration de l'égalité entre les sexes, du VIH/sida et de l'environnement

Le Canada et le Rwanda se sont engagés à intégrer les objectifs de l'égalité entre les sexes, de la prévention du VIH/sida et de la protection de l'environnement dans toutes les initiatives de l'ACDI, de manière à renforcer l'incidence globale du soutien apporté au développement rural et à la gouvernance locale.

Égalité entre les sexes. Les femmes constituent plus de la moitié de la population du Rwanda et représentent plus de 57 % de la population adulte en milieu rural; ce sont elles qui exécutent la majeure partie du travail agricole. Traditionnellement, les femmes n'avaient pas accès aux instances décisionnelles publiques. Récemment, d'importantes avancées ont été réalisées à ce chapitre, car les femmes occupent maintenant près de la moitié des sièges au parlement du Rwanda. L'égalité qui émerge ne se reflète toutefois pas dans les districts et dans les zones rurales. L'ACDI s'appuiera sur son expertise en matière d'égalité entre les sexes pour aider les autorités rwandaises, la société civile et les collectivités locales à intégrer le principe de l'égalité entre les sexes dans les programmes de lutte contre la pauvreté, à accroître la participation des femmes à la prise de décisions

et à éliminer les pratiques discriminatoires. En ce qui concerne les administrations municipales, l'ACDI s'efforcera de faire en sorte que les plans de développement et les services municipaux prévoient les mêmes avantages pour les hommes, les femmes, les filles et les garçons. Au chapitre des initiatives de développement rural, la question de l'accès à un travail décent et la question de la participation à la prise de décisions feront partie de la stratégie de l'Agence en matière d'égalité entre les sexes.

Environnement. La dégradation de l'environnement, le déclin de la sécurité alimentaire et le rythme insoutenable de la

croissance démographique sont étroitement liés et contribuent à la pauvreté chronique. Le faible rendement de l'agriculture, l'utilisation du bois de chauffage par les ménages comme principale source d'énergie, les conflits qui ont duré pendant des années et les déplacements de population successifs ont très lourdement hypothéqué les sols, les forêts et les sources d'eau du Rwanda. Il faut accorder une attention soutenue à la gestion des ressources naturelles afin de permettre un développement durable. Les projets qui bénéficient d'un soutien de l'ACDI vont directement favoriser la remise en valeur et la conservation des ressources naturelles et renforcer les capacités en matière



Avec la permission de Julian Murray

de protection de l'environnement. En favorisant la réduction de la pauvreté et en soutenant la modernisation de l'économie rurale, les programmes de l'ACDI permettront également de réduire les pressions exercées sur les ressources naturelles.

VIH/sida. Les taux de prévalence du VIH, qui se situeraient actuellement entre 2 % et 5 % dans les zones rurales du Rwanda, sont inférieurs à ceux enregistrés dans certaines

régions du Sud et de l'Est de l'Afrique, où ils peuvent atteindre 30 %. Les répercussions que le VIH/sida est susceptible d'avoir sur la main-d'œuvre et sur les coûts dans le domaine de la santé demeurent importantes; c'est pourquoi la prévention doit être à l'ordre du jour. Tous les programmes financés par l'ACDI comporteront un volet visant à examiner les façons de faire profiter les collectivités éloignées des activités de sensibilisation et de prévention.



Avec la permission de Frances Tanner

CADRE DES RÉSULTATS STRATÉGIQUES

Coopération Canada-Rwanda, 2005-2011

Réduire la pauvreté et améliorer les conditions de vie de tous les Rwandais

Transformer l'économie rurale et améliorer le bien-être

Effets prévus

- Création d'emplois non agricoles dans les régions rurales.
- Augmentation de la productivité et de la production agricoles.
- Protection accrue et réhabilitation de l'environnement naturel.
- Égalité d'accès des hommes et des femmes aux moyens de production dans les régions rurales.
- Diminution de la vulnérabilité des agriculteurs.
- Diversification de l'économie rurale.
- Compréhension accrue, au sein de la population rurale, des façons de se prémunir contre le VIH/sida.

Renforcer la gouvernance locale dans la société civile et dans le secteur public

Effets prévus

- Les administrateurs locaux sont mieux en mesure de coordonner les processus de planification et peuvent gérer plus efficacement les ressources financières destinées au développement local.
- Les associations rurales sont mieux en mesure de représenter les groupes vulnérables.
- Les partenaires gouvernementaux ont de meilleures capacités au chapitre de l'égalité entre les sexes.
- Les hommes et les femmes participent de façon égalitaire à la gouvernance locale.
- Les associations d'agriculteurs et leurs fédérations sont mieux en mesure de négocier en fonction de leurs intérêts sociaux et économiques dans le cadre des plans de développement local.
- Les organisations non gouvernementales (ONG) sont mieux en mesure de promouvoir et d'appuyer l'égalité entre les sexes.
- Les ONG chargées des questions féminines et les collectivités sont mieux en mesure d'influer sur les décisions qui se prennent au niveau local.
- Les populations rurales sont mieux protégées contre le VIH/sida.
- Les autorités locales contribuent davantage à la protection et au renouvellement des ressources naturelles.